
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 17 janvier 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE18 0092

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 janvier 2018, en y retirant les articles 12.001 à 12.003, 30.002, 40.002, 40.008 à 40.010 et en y ajoutant l'article 20.017.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE18 0093

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE18 0094

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE18 0095

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 24 janvier 2018 pour l'adoption du budget de la Ville (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE18 0096

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 pour l'adoption du budget de la Ville (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE18 0097

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 31 janvier 2018 pour le dépôt du PTI 2018 - 2019 - 2020 (volet ville).

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE18 0098

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 1^{er} février 2018 pour le dépôt du PTI 2018 - 2019 - 2020 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE18 0099

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE18 0100

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE18 0101

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 85 232,28 \$, taxes incluses, pour prolonger, à compter du 1^{er} juin 2017, l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de trois ans, dans le cadre du contrat accordé à Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver et ratifier le projet d'avenant no 3 à la convention entre la Ville de Montréal et Innovative Interfaces Canada inc. à cette fin;
- 3 - d'approuver, conformément à la loi, et ratifier le projet de convention de gré à gré entre la Ville et Innovative Interfaces Canada inc., pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 28 août 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1176469004

CE18 0102

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire CORE Equipment inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'aménagement d'un camion de marquage de lignes de signalisation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 042 639,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16253 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1174922021

CE18 0103

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, incluant une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives, pour la fourniture sur demande de services de support et d'entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité, et l'acquisition de produits de remplacement de la famille Cisco;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire du lot 1, IBM Canada Ltée., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée à 2 007 162,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16243;
- 4 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177242001

CE18 0104

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - de conclure deux ententes-cadres collectives avec Recyclage Notre-Dame inc. et WM Québec inc. pour la fourniture de sites pour l'élimination des matières résiduelles provenant des arrondissements, pour une durée de trente-six mois, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, avec deux possibilités de prolongation de douze mois, pour un montant total estimé à 7 153 539,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16362 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1176134005

CE18 0105

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans avec deux possibilités de prolongation de vingt-quatre mois chacune, pour la fourniture sur demande de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de sécurité publique;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Logistik Unicorp inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission pour les groupes 1 et 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16249;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1177811002

CE18 0106

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Arboriculture de Beauce inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'abattage de frênes déperissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne, pour une période de deux ans (2018-2019), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 167 619,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16370;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1174107002

CE18 0107

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 477 584,07 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie (PCPR 2018) dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Meloche, division de Sintra, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 345 584,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405517 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1177231082

CE18 0108

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 12 169 535,38 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 696 216,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 232005 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1177231086

CE18 0109

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense de 37 867 796,04 \$, taxes incluses, pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m3 dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Phase I, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 34 867 796,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5068-EC-308-15;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Le tout, conditionnellement à la levée des avis d'expropriation, tel que convenu entre la Ville de Montréal et CDPQ Infra, à la suite d'une rencontre tenue le 10 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1177526038

CE18 0110

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Ambidex inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries, pour une somme maximale de 126 251,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16348 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1174426002

CE18 0111

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation prévue au contrat de services professionnels octroyé à Communication Demo inc., (Influence Communications) (CE16 0018), et d'autoriser une dépense additionnelle de 71 000 \$, pour la production d'une revue de presse électronique journalière comprenant des articles issus des quotidiens, des hebdomadaires et des résumés de nouvelles radio, télé, journaux et tablettes et également pour les services de rétroinformation, et ce, pour une période de 12 mois;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1170755001

CE18 0112

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Experts Geoconseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'agents de sécurité, tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail*, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO17-16231, et selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1174346005

CE18 0113

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention entre les Amis de l'Insectarium de Montréal et la Ville de Montréal afin de confier aux Amis de l'Insectarium de Montréal la gestion du service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal, pour une période de 24 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1177530005

CE18 0114

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'engagement de la Ville de Montréal à acheter les terrains des propriétaires bénéficiant d'une indemnité accordée en vertu du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues, du 5 avril au 16 mai 2017, dans des municipalités du Québec, étant donné qu'ils ne peuvent réparer ou reconstruire leur résidence principale en raison de l'importance des dommages subis, et ce, moyennant la somme de 1 \$ et suivant les modalités et conditions des promesses de vente que ces propriétaires auront signées et présentées à la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1175840007

CE18 0115

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 715 555 \$ aux sept organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri;

Organisme	Projet	Montant
Mission Old Brewery	Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes	150 000 \$
Mission Bon Accueil	Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et prévention de l'itinérance	150 000 \$
Maison du Père	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	150 000 \$
La rue des Femmes de Montréal	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	102 960 \$
La Mission St-Michael	Halte-chaleur 2017-2018	59 869 \$
Association d'entraide Le Chaïnon inc.	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	54 318 \$
Projets autochtones du Québec	Maison autochtone de Montréal	48 408 \$

- 2 - d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1176794008

CE18 0116

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, entre la Ville et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc., pour la fourniture de services de gestion du kiosque d'information dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest., soit pour une somme maximale de 216 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 8 décembre 2017, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1174223002

CE18 0117

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour s'assurer du respect de trois conditions préalables à la signature de tout engagement de la Ville de Montréal envers la Fédération Internationale de Football Association (FIFA):
 - l'octroi d'une contribution financière et d'une contribution en biens et services, constatée dans une entente signée par les gouvernements fédéral et provincial, à la Ville de Montréal jusqu'à hauteur d'une valeur correspondant approximativement à 65 % des coûts liés à l'événement;
 - la signature par la Régie des installations olympiques et par l'Association canadienne de soccer inc. (ACS) de l'accord de stade (Stadium Agreement) relatif à l'utilisation du Stade olympique et des aménagements à y apporter;
 - l'obtention de l'accord de l'Impact de Montréal F.C., constaté dans une entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association canadienne de soccer inc. (ACS) relatif à l'accord de site d'entraînement (Training Site Agreement) pour l'utilisation du centre Nutrilait et des aménagements à y apporter.
- 2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour convenir d'une entente permettant à la Ville d'obtenir la contribution financière et en biens et services des gouvernements fédéral et provincial mentionnée au point 1 de la présente recommandation.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la déclaration de la Ville-hôte (Host City Declaration), l'énoncé de vision de Montréal (Host City Vision Statement), l'accord de Ville-hôte (Host City Agreement) et quatre accords de sites d'entraînement (Training Site Agreement), le tout conditionnellement à ce que toutes et chacune des conditions mentionnées ci-dessous soient réalisées :
 - l'octroi d'une contribution financière et d'une contribution en biens et services, constatée dans une entente signée par les gouvernements fédéral et provincial à la Ville de Montréal jusqu'à hauteur d'une valeur correspondant approximativement à 65 % des coûts liés à l'événement;
 - la signature par la Régie des installations olympiques et par l'Association canadienne de soccer inc. (ACS) de l'accord de stade (Stadium Agreement) relatif à l'utilisation du Stade olympique et des aménagements à y apporter;
 - l'obtention de l'accord de l'Impact de Montréal F.C., constaté dans une entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association canadienne de soccer inc. (ACS) relatif à l'accord de site d'entraînement (Training Site Agreement) pour l'utilisation du centre Nutrilait et des aménagements à y apporter;
- 2 - d'autoriser la mairesse à signer l'Énoncé de vision de Montréal (Host City Vision Statement) pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser la mairesse et le greffier à signer à signer la déclaration de la Ville-hôte (Host City Declaration) pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

CE18 0118

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois réalisée par l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat d'aménagement du lot 1 180 838 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, (parc La Presse). Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1176143007

CE18 0119

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier une dépense de 1 775,97 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 6 au 10 décembre 2017, à Paris, Lyon et Bruxelles, dans le cadre d'une première mission à l'étranger;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1170843011

CE18 0120

Vu la résolution CA17 170340 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 13 décembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

de nommer madame Magda Popeanu à titre de représentante élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au conseil d'administration de PME MTL centre-ville.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1173930006

CE18 0121

Vu la résolution CA17 25 0451 du conseil d'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal en date du 18 décembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

de nommer madame Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1177239022

CE18 0122

Vu la résolution CA17 10 531 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 18 décembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'Île.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1177408005

CE18 0123

Vu la résolution CA17 30 17 0436 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 14 décembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer la mairesse de l'arrondissement, madame Chantal Rouleau, à titre de représentante de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-L'Île.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1174860009

CE18 0124

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de remplacer dans le cadre de la formation du Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM) :
 - Mme Manon Barbe par Mme Lisa Christensen, pour un mandat de 4 ans;
 - M. Edward Janiszewski par M. Alain Vaillancourt, pour un mandat de 4 ans;
 - M. Alan DeSousa par M. Peter Mc Queen, pour un mandat de 4 ans;
- 2 - de remplacer dans le cadre de la formation du Comité des placements de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM) :
 - M. Alan DeSousa par M. Yves Courchesne, directeur du Service des finances et trésorier, pour un mandat de 4 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1173720001

CE18 0125

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le report en 2018 du solde du budget de dépense généré par les revenus additionnels, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense de 509 082,69 \$, équivalent au revenu additionnel correspondant, à la suite de la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1177163001

CE18 0126

Vu la résolution CA17 20 0655 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 18 décembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédit d'un montant de 90 310,25 \$ du Service de la gestion et de la planification immobilière (SPGI) vers l'arrondissement de LaSalle, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1177151026

CE18 0127

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les 7 ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire de 7 arrondissements concernés (Anjou, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension), par des changements au niveau des services de collecte, lesquelles sont jointes au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1176717002

CE18 0128

Vu l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1).

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville de Montréal pour présenter une demande de modification législative au gouvernement du Québec à l'effet de reporter, au 1^{er} juin, la date limite de l'adoption d'un nouveau Code d'éthique suivant chaque élection générale;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal, le rapport et les recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Révision du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement »;
- 3- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 4- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1175051001

CE18 0129

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 192 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1177666007

CE18 0130

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1177666008

CE18 0131

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 48 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1172837008

CE18 0132

Vu la résolution CA17 22 0458 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 5 décembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du bâtiment portant le numéro 2455, avenue Lionel-Groulx (05-033) afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1176347028

CE18 0133

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008) ».

Adopté à l'unanimité.

40.011 1181452001

Règlement RCE 04-008-3

CE18 0134

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du bilan 2012-2017 du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1177757005

CE18 0135

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2017, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1184501001

CE18 0136

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport d'événement et de rétroaction ainsi que le rapport financier à la suite des inondations printanières du 3 au 19 mai 2017;
- 2 - de demander à la Direction générale d'émettre les différentes recommandations du rapport d'événement sous forme de mandats spécifiques aux unités d'affaires concernées.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1173980002

Levée de la séance à 12 h 08

70.001

Les résolutions CE18 0092 à CE18 0136 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville